



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 9 septembre 2024 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2  
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3  
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4  
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5  
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

### POSTE VACANT

Conseiller # 1

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(4) personnes du public assistent à la séance ordinaire

### 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.  
Le maire confirme les présences qui confirme le quorum.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2409-01

Il est proposé par Madame Joyce Truchon d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 août 2024
4. Résolution pour l'adoption des comptes à payer du mois d'août 2024
5. Présentation des états des résultats au 30 juin 2024
6. Confirmation de la date de l'élection partiel pour le poste de conseiller #1
7. Adoption du règlement numéro 2024-340 projet de règlement de citation de l'Église de St-Léandre



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

8. Terrains municipaux disponibles faisant suite aux désistements de certains intéressés
9. Adoption du schéma protection de risques MRC Matanie pour la municipalité de 2022 et 2023
10. Période des questions
11. Levée de la séance ordinaire

**Adoptée à la majorité des conseillers présents**

### 3. Adoption du procès-verbal du 12 août 2024

#### Résolution 2409-02

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** d'adopter le procès-verbal du 8 juillet 2024 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

**Adoptée à la majorité des conseillers présents**

### 4- Adoption des comptes à payer du mois d'août 2024

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois d'août par Madame Julie Michaud

#### RÉSOLUTION 2409-03

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** d'adopter les comptes à payer pour le mois d'août 2024 pour un total des comptes incompressibles de 52 892.72\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 14 245.44\$ les remboursements des prêts de 7 023.45\$, les frais assurances de la FQM 18 536.54\$, le remboursement des DAS de juillet au montant de 7 855.11\$, un montant de 41.12\$ soit le paiement des services publics, le remboursement de la carte Visa de juillet au montant de 301.98\$ pour le paiement des 7 Ipad version 9, les salaires et allocations au montant de 1 671.76\$ du Conseil de <sup>août</sup> juillet le remboursement des intérêts du prêt Prabam 438.37\$ et un montant de 95 019.80\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 147 912.52\$ pour le mois d'août 2024.

**Adoptée à la majorité des conseillers présents**

### 5. Présentation des états des résultats au 30 juin 2024

Monsieur André Marcil, dépose l'état des résultats pour la période terminée au 30 juin 2024. Montrant des revenus de 515 046.33\$ et des charges de 537 461.08\$ et un déficit de 22 414.75\$.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il reste à confirmer le montant de l'aide financière de la TECQ 2024-2028 dans les prévisions budgétaires corrigée lors la révision des postes budgétaires pour la période terminée au 31 octobre 2024.

Dépôt des états financiers  
pour la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

Les revenus totaux de la période s'élèvent à  
515 046.33 \$

Les charges totales de la période s'élèvent à  
537 746.08 \$

pour un déficit de \$ **22 414.75\$**

**SOLDE  
À DATE**

### REVENUS

TAXES GÉNÉRALES	395 025.35 \$
SERVICES MUNICIPAUX	82 933.85 \$
<b>TOTAL TAXES</b>	<b>477 959.20 \$</b>
SURETÉ DU QUÉBEC	183.43 \$
TECQ 2019-2023 ET 2024-2028	- \$
TRANSPORT	- \$
POINT PARTAGE TVQ	- \$
<b>TOTAL TRANSFERTS ENTENTES PARTAGE</b>	<b>183.43 \$</b>
TRANSFERTS DE DROIT	6 784.04 \$
RECYC-QUÉBEC	23 268.77 \$
<b>TOTAL TRANSFERTS DE DROITS</b>	<b>30 052.81 \$</b>
IMPOSITION DE DROITS	585.50 \$
INTERETS	2 843.65 \$
AUTRES REVENUS	3 421.74 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>515 046.33 \$</b>

### CHARGES

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
CONSEIL	14 389.40 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	77 546.77 \$
ÉVALUATION	26 752.00 \$
AUTRES	6 781.33 \$
<b>TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>125 469.50 \$</b>
POLICE	13 797.44 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	20 284.17 \$



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

SÉCURITÉ CIVILE	62 207.26 \$
<b>TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>96 288.87 \$</b>
<b>TRANSPORT</b>	
<b>RÉSEAU ROUTIER</b>	
VOIRIE MUNICIPALE	72 271.79 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	156 513.91 \$
ÉCLAIRAGE DES RUES	826.80 \$
SIGNALISATION	- \$
<b>TOTAL RÉSEAU ROUTIER</b>	<b>229 612.50 \$</b>
TRANSPORT EN COMMUN	1 769.00 \$
<b>FRAIS PUISARD ET FOSSES SEPTIQUE</b>	<b>- \$</b>
<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	
COLLECTE ET TRANSPORT	11 420.22 \$
ÉLIMINATION	24 607.57 \$
<b>TOTAL DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMI</b>	<b>36 027.79 \$</b>
<b>MATIÈRES RECYCLABLES</b>	
TRI ET CONDITIONNEMENT	19 204.49 \$
PLAN DE GESTION	1 119.00 \$
<b>TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	<b>56 351.28 \$</b>
COURS D'EAU	2 087.00 \$
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	1 356.96 \$
FONDS VIVIBILITÉ NORTHLAND	(8 292.43) \$
AUTRES - QUOTE-PART MRC	2 150.00 \$
<b>TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE</b>	<b>(4 785.47) \$</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
<b>ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES</b>	
PARCS ET TERRAINS DE JEUX	6 743.89 \$
AUTRES	10 329.41 \$
<b>TOTAL ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES</b>	<b>17 073.30 \$</b>
<b>ACTIVITÉS CULTURELLES</b>	



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

TOTAL ACTIVITÉS CULTURELLES	17 073.30 \$
INTÉRÊTS	5 289.22 \$
TOTAL CHARGES	537 461.08 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	(22 414.75) \$

**RÉSOLUTION 2409-04**

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** de déposer les états des résultats de la période terminée au 30 juin 2024, tel que présenté par Monsieur André Marcil, trésorier

**Adoptée à la majorité des conseillers présents**

**6. Confirmation de la date de l'élection partiel pour le poste de conseiller #1**

Monsieur André Marcil, président d'élection confirme la date de la tenue de l'élection partielle faisant suite à la démission du conseiller # 1. Le dimanche 27 octobre 2024 est retenue pour la tenue de l'élection partielle. L'avis public d'élection suivra dans les délais à respecter pour le bon déroulement de cette élection partielle.

**7. Adoption du règlement numéro 2024-340 projet de règlement de citation de l'Église de St-Léandre**

**RÉSOLUTION 2409-05**

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LRQ, chapitre P-9.002), une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

**ATTENDU QUE** la Loi définit un « immeuble patrimonial » comme étant tout bien immeuble qui présent un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain;

**ATTENDU QUE** le bâtiment fait partie de l'inventaire des lieux de cultes effectué par le conseil du patrimoine et qu'il figure dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matanie;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

### Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### 9- Adoption du schéma protection de risques MRC Matanie pour la municipalité de 2022 et 2023

Madame Nicole Lacroix, confirme la demande du Service de Protection des incendies de la MRC de la Matanie, responsable du Schéma de protection des risques pour les années 2022 et 2023 pour la municipalité de Saint-Léandre

#### RÉSOLUTION 2409-07

Il proposé par Madame Nicole Lacroix

CONSIDÉRANT le Schéma de couverture de risques de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les municipalités et les MRC doivent adopter annuellement un rapport d'activités en lien avec les mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Léandre ont pris connaissance des rapports annuels d'activités préparés par Icarium, avec l'assistance des deux services de sécurité incendie du territoire, dans le cadre de son mandat de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léandre est en accord avec les actions figurant aux plans de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lacroix et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Léandre adopte les rapports annuels d'activités pour les années 2022 et 2023 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie 2016-2021, lequel est en cours de révision;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie dans les meilleurs délais;

D'autoriser la transmission, par la MRC de La Matanie, des rapports d'activités et résolutions d'adoption des municipalités locales au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'à la direction régionale de la



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

**ATTENDU QUE** l'immeuble présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique, architecturale, paysagère et identitaire;

**ATTENDU QUE** la conservation de cet immeuble est d'intérêt public, puisqu'il fait partie du patrimoine historique de la municipalité de la paroisse de Saint-Léandre;

**ATTENDU QUE** le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette citation;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion portant sur la présentation du présent règlement a été donné au cours de la séance ordinaire du conseil municipal dûment convoqué et tenu le 13 mai 2024 ;

**ATTENDU QU'UN** avis spécial a été transmis au propriétaire de l'immeuble patrimonial faisant l'objet de la présente citation le 13 mai 2024 :

**ATTENDU QUE** le conseil local du patrimoine a dûment convoqué et tenu, le 11 août 2024, une séance publique permettant à toute personne intéressée de faire ses représentations auprès de ce dernier;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par **Monsieur Marc Bérubé** d'adopter et résolu à l'unanimité de décréter le **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-340 sur le RÈGLEMENT DE CITATION DE L'ÉGLISE DE ST-LÉANDRE**

Adoptée à la majorité des conseillers présents

### 8. Terrains municipaux disponibles faisant suite aux désistements de certains intéressés

Madame Andrée Blouin confirme que le directeur général effectuant un suivi en lien avec les acheteurs pour la vente des lots 5 680 721, 5680 722 et 5 680 723 appartenant à la municipalité, ceux-ci renoncent à poursuivre les démarches pour l'acquisition de ceux-ci et deviennent à partir du 10 septembre 2024 de nouveau disponible à la vente pour des nouveaux acquéreurs.

### RÉSOLUTION 2409-06

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** résolu de remettre les terrains municipaux des Lot # 5 680 721, #5 680 722 et 5 680 723 suite au désistement des acheteur et d'abroger les résolutions # RÉSOLUTION 2403-11 et RÉSOLUTION 2405-06



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent et de la  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

10. PÉRIODE DES QUESTIONS

Une période des questions est tenue.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 2409-08

Il est proposé par Madame Joyce Truchon résolu de procéder à la  
levée de séance ordinaire du 9 septembre l'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay  
Maire

André Marcil,  
Directeur général,  
Greffier-trésorier

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre



N° de résolution  
ou annotation